

**erdre  
gesvres**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNESCOMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE & GESVRES  
Parc d'activités de la Grand'Haie - 1, rue Marie Curie  
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : Tél : 02.28.02.22.33 - Mail : transport@cceg.fr

ORGANISATEUR

ÉLÈVE :  **A**Nom :   
ÉCRIRE EN MAJUSCULESPrénom : Date de Naissance : Sexe : F  M PARENTS - TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL **B**Mme  Mlle  M. Nom, Prénom :   
ÉCRIRE EN MAJUSCULESAdresse : Code Postal :  Commune E-mail : Tél. domicile  Tél. autre : TRAJET PRINCIPAL DE L'ÉLÈVE **C**Libellé du point  
de montée :  OBLIGATOIREet de la commune :  OBLIGATOIRE  
INSEE  
COMMUNE  
Point de montée

OBSERVATIONS

- 
- Garde alternée
- 
- 
- Radiation Motifs :
- 

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE **D**Établissement fréquenté  
En 2016-2017 Établissement fréquenté  
Pour 2017-2018  à préciser si changementEn classe de :  QUALITÉ :  2 QUOTIDIEN  3 INTERNE pour les BEP, CAP, BTS et BAC pro  1<sup>ère</sup> année  2<sup>ème</sup> annéeSpécificité ou option,  PERF  CLAD  CLIS  SEGPA  INSERTIONpréciser :  CIPPA  TECHNO  AIDE ET SOUTIEN  AUTRE REDOUBLEMENT :  OUI  NON   
Code établissement et typeQ  2  
I  3 QUALITÉDEMANDE CARTE DE TRANSPORT ANNÉE SCOLAIRE 2017 - 2018 A COMPTER de :  **E**

ÉLÈVE QUOTIDIEN Carte Un aller-retour par jour

Titre simple  
(CAR) Titre combiné à destination ou en provenance : (si nécessité d'une correspondance)  
de Nantes (CAR + TAN)   
de St-Nazaire (CAR + STRAN) sauf Ty Bus et Minibus 

ÉLÈVE INTERNE

1 Aller-Retour par semaine 

Je déclare par cette demande accepter les termes du règlement intérieur. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus sachant qu'aux termes du Décret 2000-1277 du 26 décembre 2000 portant sur la simplification des formalités administratives, toute fraude peut m'exposer aux sanctions pénales prévues aux articles L433-19 et L441-7 du CODE PÉNAL et à la suppression immédiate de l'aide financière accordée.

 Je suis d'accord pour recevoir également des informations institutionnelles (expositions, événements culturels et sportifs, invitation aux débats citoyens...), sans lien avec le transport."Lu et approuvé",  Signature OBLIGATOIRE  
le :  du représentant légal :

L'inscription au transport scolaire vaut acceptation du règlement.

NE PAS RETOURNER DE PHOTO AVEC CETTE FICHE

à détacher et à conserver

## INFORMATIONS PERSONNELLES

COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE & GESVRES  
Parc d'activités de la Grand'Haie - 1, rue Marie Curie - 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES  
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : Tél : 02.28.02.22.33 - Mail : transport@cceg.fr

ÉLÈVE :

Nom, Prénom :   
ÉCRIRE EN MAJUSCULESÉtablissement :   
(à remplir)Libellé du point de montée :  **OBLIGATOIRE**  
et de la commune :  (et CODE de ce point, si vous le connaissez)

PARTIE A CONSERVER

L'inscription au transport scolaire est obligatoire pour bénéficier des avantages réservés aux usagers scolaires sur les différents services de transport Lila. **Aucune inscription n'est automatique.**

## 1 - QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Vous pouvez emprunter toutes les lignes du réseau Lila avec votre abonnement scolaire (en dehors des vacances d'été), selon les conditions d'usage habituel des abonnements Lila Scolaire. Seuls les minibus Lila et les minibus de la presqu'île guérandaise sont payants, avec un tarif préférentiel, sur présentation de l'abonnement scolaire.

## 2 - COMMENT S'INSCRIRE ?

### • Abonnez-vous en ligne sur [lila.loire-atlantique.fr](http://lila.loire-atlantique.fr) entre le 1er mai et le 15 juin

Ce service a pour but de faciliter vos démarches.

- 1 - Connectez-vous sur le site [lila.loire-atlantique.fr](http://lila.loire-atlantique.fr)
- 2 - Cliquez sur la rubrique inscription aux transports scolaires, puis « Mon compte »
- 3 - Saisissez l'identifiant et le mot de passe fourni avec ce document (voir au dos)
- 4 - Vérifiez et complétez le dossier de votre enfant
- 5 - Validez

Vos données personnelles sont saisies sur un site sécurisé et automatiquement transmises au service transport. Vous pouvez également inscrire votre enfant en transmettant cette fiche papier complétée et signée à votre service de transport, ou à la mairie de votre domicile, avant la date limite d'inscription.

Nota : Pour les élèves hébergés dans un foyer, une famille ou un établissement au titre de l'aide sociale à l'enfance, précisez l'adresse de l'enfant dans le cadre B puis ajoutez « DGS » dans le cadre « Observations » en mentionnant l'adresse à laquelle la facturation devra être envoyée.

**ATTENTION, RESPECTEZ LES DÉLAIS D'INSCRIPTION.  
EN CAS DE RETARD, DES PÉNALITÉS PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉES.**

**Si vous ne connaissez pas avec certitude l'établissement scolaire lors de la prochaine rentrée, indiquez l'établissement le plus probable et contactez le service des transports rapidement pour toute modification.**

**Pour tout renseignement,  
contactez votre service des transports**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des transports scolaires et réguliers. Les destinataires des données sont le Département de Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire (après le 1<sup>er</sup> septembre 2017) et les syndicats de transport scolaires. Les informations pourront être communiquées aux Mairies et CCAS des bénéficiaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en envoyant un courriel à [lila@loire-atlantique.fr](mailto:lila@loire-atlantique.fr)



À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, la Région des Pays de la Loire prend en charge la gestion des transports scolaires de votre département. Les modalités d'inscription et les circuits restent inchangés.